

# Document d’Affiliation

## Flos Olei Point

Entre

- La firme **E.V.O. srl** avec siège légal à ROME - Via Positano, 100 - 00134, Code Fiscal et TVA numéro 10559841001 d’un coté et la société affiliée \_\_\_\_\_ avec siège légal à \_\_\_\_\_ TVA numéro \_\_\_\_\_ de l’autre coté.

Attendu que

- La firme **E.V.O. srl** s’occupe d’édition et que dans le cadre d’un nouveau projet commercial voudrait étendre le réseau des points de vente pour la commercialisation des ses propres produits et d’autres produits en exclusivité, dans le but d’atteindre un standard qualitatif de haut niveau.

- La firme **E.V.O. srl** veut atteindre ce but à travers la réalisation d’un réseau de **Flos Olei Point** pensés comme affiliés commerciaux. Ces points de vente seront gérés par des entrepreneurs indépendants sur la base des directives contractuelles nées pour que l’affilié collabore comme point de vente directe. Avec cet accord il va pouvoir profiter des avantages dérivant du know-how et de l’utilisation du marque, ainsi que de la campagne de communication que **E.V.O. srl** va développer sur les **Flos Olei Point** affiliés. La société affiliée ne pourra, dans aucun cas, revendiquer des droits d’exclusivité du mandat dans les territoires, régions ou pays dans lesquels il exerce son activité.

- La firme **E.V.O. srl** reconnaît comme existants dans la société affilié \_\_\_\_\_, dans sa composition actuelle, les qualités personnelles, professionnelles et techniques considérées nécessaires au but d’un introduction profitable dans le réseau **Flos Olei Point**, ainsi que les motivations aptes à assurer l’identification de la société affilié dans l’image **Flos Olei Point** et son engagement à préserver et renforcer le prestige et la capacité d’appeler les clients.

- La société affilié, dans sa pleine autonomie juridique et d’entrepreneur, a manifesté l’intention de rentrer dans le réseau **Flos Olei Point** avec une organisation adaptée. Elle doit observer toutes les obligation assumées en signant ce document dans le but de garantir l’utilisation la plus correcte des matériels fournis, dans le commun intérêt des partes.

- L’affilié déclare d’avoir les qualités requises aptes pour exercer les activités suivantes (cochez la case de l’activité exercée):

**Accueil:**  agriturismes,  B&B,  hotel,  
 autre .....

**Culture:**  écoles de gastronomie,  foires,  
 musées,  organismes privés ou publiques,  
 autre .....

**Intermediaries:**  broker,  import-export,  
 autre .....

**Magasins:**  accessoires pour la maison  
et la gastronomie,  gastronomie,  glaciers,

libraires,  machines pour agriculture,  
 pâtisseries,  
 autre .....

**Producteurs:**  embouteilleurs,  
 huile d’olive,  moulins à huile,  vin,  
 autre .....

**Réstoration:**  
 bar,  cave à vin,  restaurants,  
 autre .....

# Tout ça attendu Il est stipulé ce qui suit

1. Les préliminaires sont part intégrant de cet acte.
2. Avec ce document d'affiliation commercial la firme **E.V.O. srl** permet à l'affilié (indiquer la raison sociale et l'activité exercée) \_\_\_\_\_ d'entrer à faire partie de son propre réseau **Flos Olei Point**. La société est autorisée à utiliser le point de vente en qualité d'affiliée comme lieu de distribution de ses propres produits et d'autres produits en exclusivité, préalablement preuves photographiques qui attestent l'existence effective du susmentionné point de vente ouvert au public.
3. L'affilié, en tant que entreprise autonome, déclare de supporter n'importe quelle charge d'exploitation dérivante de la gestion du point de vente; d'acheter les produits sous son nom et de son coté et d'assumer toutes les responsabilités et les risques d'entreprise pour la commercialisation des services et produits et pour toutes les autre activités qui font l'objet du rapport d'affiliation. En particulier, l'affilié déclare de ne pouvoir exiger aucun indemnisation si l'activité d'entrepreneur ne démarre pas comme il faut ou si le réseau commercial ne se développe pas. L'affilié, en tant que entrepreneur autonome, déclare d'avoir toutes les autorisations et licences nécessaires pour le déroulement de l'activité qui fait objet du réseau.
4. Étant donné que ce document ne donne pas à l'affilié le titre de représentant pour **Flos Olei Point**; l'affilié agit seulement sous son propre nom, sans engager en aucune façon la firme **E.V.O. srl**. L'affilié doit indiquer sa qualité d'entrepreneur indépendante; et sa propre dénomination sociale sur les factures et dans tous les documents écrits. La firme **E.V.O. srl**, selon l'article 4, alinéa 1, lettre d) de la loi n. 129/2004, communique aux affiliés l'état effectif du réseau commercial et donc la liste des autre affiliés actifs sur le marché.
5. Au moment de stipuler ce document, l'affilié s'engage à acheter de la firme **E.V.O. srl** au moins n. 10 (dix) copies de la publication **Flos Olei - guide aux meilleurs vierge extra du monde** avec une remise de 40% sur le prix de catalogue, avec un supplément des frais de port variables selon le pays (la liste est disponible sur le site <http://shop.flosolei.com>). Pour les commandes supérieurs à les 100 copies (**Flos Olei - guide aux meilleurs vierge extra du monde**) la société **E.V.O. srl** reconnaitra une remise de maximum du 50% sur le prix de catalogue annuel. La société affilié ne pourra dans aucun cas distribuer et vendre la guide **Flos Olei - guide aux meilleurs vierge extra du monde** pour un prix inférieur à l'échelle des remises présentée tout les années sur le shop de **E.V.O. srl** (<http://shop.flosolei.com>). En cas de violation de cet engagement la société **E.V.O. srl** pourra disposer la cessation immédiate du rapport d'affiliation et les actions légales éventuelles pour les dommages à l'image de la société adoptant.
6. L'affiliation, décrite dans ce document, comporte seulement l'utilisation des locaux indiqués dans les préliminaires. L'impossibilité pour l'affilié, n'importe comment déterminé, de poursuivre l'activité dans les locaux susmentionnés, représente une cause de résiliation de plein droit du rapport, fait sauf le droit, pour la firme **E.V.O. srl** de permettre de continuer l'activité dans un autre lieu jugé apte au bout. Au cas où l'affilié ait la propriété ou la gestion de deux ou plusieurs locaux (comme un réseau ou une chaine de magasins), est obligé à communiquer préalablement à la société **E.V.O. srl** les locaux où aura lieu la vente des volumes **Flos Olei - guide aux meilleurs vierge extra du monde** ou d'autres produits en exclusivité de la **E.V.O. srl**.

7. La reconnaissance des qualités d'affiliés est strictement personnel. Dans aucun cas l'affilié est autorisée à céder ce document sans l'approbation de la firme **E.V.O. srl**.

8. Pour garantir l'uniformité intérieur et extérieur et favoriser, aux yeux du public, l'identification du point de vente comme nœud du réseau **Flos Olei Point**, la firme **E.V.O. srl** approvisionne l'affilié les matériels nécessaires pour la meilleur utilisation du magasin.

9. L'affilié s'engage à assurer le bon état des matériels fournis, conscient que chaque point de vente participe au prestige de tout le réseau, lequel, à son tour, profite de la manière du point de vente d'interagir avec le public.

10. La firme **E.V.O. srl** accorde à l'affilié la licence pour utiliser le signe distinctif **Flos Olei Point**, seulement pour l'activité commerciale exercée (vente des produits avec le marque Flos Olei), comme accomplissement de ce document (affiches, dépliants publicitaires, etc.). Une fois le rapport cessé, n'importe pour quelle raison, la licence d'utilisation des signes distinctifs **Flos Olei Point** cesse aussi. La **E.V.O. srl** se réserve le droit d'activer des actions légales au cas où soit relevé l'usage impropre ou l'abus du marque.

11. La firme **E.V.O. srl** a le droit d'accéder à n'importe quel moment chez le siège du **Flos Olei Point** affilié pour vérifier que le magasin gère correctement les matériels fournis et l'état de manutention des matériels mêmes. Si le résultat de la vérification n'est pas positif, selon la décision sans appel de la firme **E.V.O. srl**, ça entraine la résiliation de plein droit de ce document.

12. L'affilié s'engage à maintenir strictement réservées et confidentielles toutes les informations techniques, stratégiques, commerciales ou autres qui concernent **Flos Olei Point**. Consciente de l'importance des obligations de confidentialité, l'affilié met en place toutes les précautions et le mesures nécessaires pour en assurer totalement le respect, même pour ce qui concerne ses employés ou, quand même, les personnes, sociétés, entreprises associées avec n'importe quel titre, en assumant la totalité de la responsabilité pour chaque violation. L'obligation au secret s'étend aussi à la période successive à la fin des effets de ce document.

13. La durée de ce document est établie en douze mois à partir du jour suivant à la sortie annuelle (Novembre) de **Flos Olei - guide aux meilleurs huiles vierge extra du monde**, qui sera communiqué en temps utile aux affiliés et sera renouvelable sur la bas d'un accord signés par les deux parties entre 30 jours à partir de la date d'échéance de ce document. L'originel signé du document d'affiliation sera envoyé à l'adresse suivant: **E.V.O. srl - Via Positano, 100 - 00134 Roma - Italia**.

14. Les parties conviennent que pour toutes les controverses qui peuvent éventuellement naître de l'interprétation et/ou mise en exécution de ce document est de compétence exclusive du Tribunal de la ville où la firme **E.V.O. srl** a son siège.

En conséquence, il est convenu

DATA: \_\_\_\_\_

(la firme <b>E.V.O. srl</b> ) <b>TAMPON ET SIGNATURE</b>	(la société affilié) <b>TAMPON ET SIGNATURE</b>
---	--

# FORMULAIRE DE COMMANDE

## FLOS OLEI<sup>®</sup>

Remplir chaque partie de ce "Formulaire de commande" et l'envoyer par fax au numéro +39 067197254 en joint la reçu du paiement du virement bancaire libellé à:

**E.V.O. srl**  
**Banca Sella**  
**IBAN: IT 96 J 03268 22300 052869640400**  
**BBAN: J 03268 22300 052869640400**  
**SWIFT: SELBIT2BXXX**

Après le fax, envoyer par courrier les originaux avec le document d'affiliation (à ne pas envoyer si vous êtes déjà un *Flos Olei Point*) à: **Marco Oreggia - E.V.O. srl - Via Positano, 100 - 00134 Roma - Italia.**

### DONNÉES POUR LA FACTURATION

Prénom:		Nom:	
Raison sociale:			
Numéro TVA:		Code fiscale:	
Adresse:			
CP:	Ville:		Province:
Tel.:	Port.:	E-mail:	

### DONNÉES POUR LA LIVRAISON

Prénom:		Nom:	
Raison sociale:			
Adresse:			
CP:	Ville:		Province:
Tel.:	Port.:	E-mail:	

### COMMANDE COPIES FLOS OLEI (MINIMUM 10 COPIES)

FLOS OLEI	PRIX RÉDUIT PAR COPIE	TOTAL
<b>Flos Olei 2010 - (€ 26,00)</b> N° Copies:	<input type="checkbox"/> 10 - 99 copies (réduction 40%): € 15,60 <input type="checkbox"/> de 100 copies (réduction 50%): € 13,00	Euro:
<b>Flos Olei 2011 - (€ 26,00)</b> N° Copies:	<input type="checkbox"/> 10 - 99 copies (réduction 40%): € 15,60 <input type="checkbox"/> de 100 copies (réduction 50%): € 13,00	Euro:
<b>Flos Olei 2012 - (€ 30,00)</b> N° Copies:	<input type="checkbox"/> 10 - 99 copies (réduction 40%): € 18,00 <input type="checkbox"/> de 100 copies (réduction 50%): € 15,00	Euro:
<b>Pour le frais de port: <a href="http://shop.flosolei.com">http://shop.flosolei.com</a></b>		Euro:
<b>Total Copies: N°</b>	<b>Total Euro:</b>	

**DATA:** \_\_\_\_\_

(la société affilié)

**TAMPON ET SIGNATURE** \_\_\_\_\_

J'autorise au traitement des mes données personnels selon la loi 196/2003. Les données seront utilisés seulement pour l'accomplissement de la commande et ne seront pas divulgués à tiers. Titulaire du traitement des données c'est la E.V.O. srl.